

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1633

12 août 2010

SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A.	78349	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	78370
Actor Augias S.à r.l.	78380	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	78377
Admiral's Cruises Company S.A.	78366	Minhal France S.à r.l.	78354
Airport-Energy S.A.	78370	MITT Luxembourg S. à r.l.	78374
Anima Sicav	78338	Montigny Holding S.A.	78338
Arcobaleno Fund	78384	Navilux Schifffahrt S.à r.l.	78378
Bankinter International Fund Sicav	78384	Newcontainer No. 2 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.	78378
Benetton International S.A.	78351	P2 Immo S.à r.l.	78378
Biraghi Luxembourg S.A.	78371	P2 Immo S.à r.l.	78380
Biraghi Luxembourg S.A.	78371	Pascatelo	78379
Biraghi Luxembourg S.A.	78370	Pictet Targeted Fund (LUX)	78367
Bléi vum Séi	78372	Rakhm Finance S.A.	78379
BNP Paribas Alternative Funds	78368	RBF Market Development & Logistics ...	78379
Boduhura Resort S.A.	78368	Renewable Energy Infrastructures AG ...	78380
Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l.	78372	Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS"	78378
BRE/Europe 4-P S.à r.l.	78370	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg)	78380
Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l. ...	78369	Sanderson International	78381
CO-T	78345	Sealion S.A.	78382
Criali Investment S.A.	78366	Sealion S.A.	78382
Ecotoit S.à r.l.	78372	SGAM Selection	78383
Edil International S.A.	78339	Socourfin S.A., SPF	78367
Eurimo Holding S.A.	78377	Socgen International Sicav	78383
Falcon Crown Portfolio Umbrella	78349	Société Immobilière de l'Arsenal	78381
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	78345	The Firm S.A.	78384
Florett	78372	trade 4 you trading + consulting S.A.	78383
Gaia Luxembourg S.A.	78376	Universal Securitisation Solutions	78339
Genvest S.A.	78338	Victory Asset Management S.A.	78382
G. Graf Investments	78374	Yura S.A.	78371
Gilux S.A.	78368	Zephyr Capital Investments S.A.	78381
Globo Europe S.A.	78349		
Huacheng Real Estate S.A.	78369		
Immo-One	78379		
Intercity Development S.A.	78376		
Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ...	78377		
Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	78378		

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *13 septembre 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110101/795/18.

Montigny Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} septembre 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110102/795/16.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.990.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la société ANIMA SICAV (ci-après "la Société") qui se tiendra le *2 septembre 2010* à 11.00 heures au siège social de la Société à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la Société et chacun de ses Compartiments Anima European Equity, Anima American Equity, Anima International Equity, Anima Asian Equity, Anima Short Term et Anima European Currencies Bond (ci-après ensemble les "Compartiments" et séparément le "Compartiment"), de procéder à la liquidation desdits Compartiments séparément, conformément à l'article 133 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après la "Loi OPC"), qui spécifie que la liquidation du dernier compartiment d'un organisme de placement collectif entraînera la liquidation de l'organisme de placement collectif tel qu'il en est fait référence à l'article 106(1) de la Loi OPC, et qui confère en conséquence des pouvoirs spécifiques au liquidateur Compartiment par Compartiment conformément aux spécificités de ces Compartiments;

2. Nomination de M^e Charles Ossola comme liquidateur de la Société et de ses Compartiments;
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Equity;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima American Equity;
5. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima International Equity;
6. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Asian Equity;
7. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Short Term;
8. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Currencies Bond;
9. Nomination de Deloitte SA comme auditeur à la liquidation de la Société et de ses Compartiments;
10. Divers.

Vote

Les résolutions concernant l'ordre du jour de la réunion exigeront un quorum de 50% des actions existantes de la Société et seront prises à une majorité de 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à ladite assemblée.

Si l'assemblée n'est pas en mesure de délibérer et de voter sur l'ordre du jour mentionné ci-dessus faute de quorum, une autre assemblée sera convoquée pour délibérer et voter sur le même ordre du jour.

Lors d'une telle autre assemblée, aucun quorum ne sera exigé et la résolution de l'ordre du jour sera prise à une majorité de 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Les procurations déjà reçues pour l'assemblée prévue le 2 septembre 2010, demeureront valables et seront employées, le cas échéant, pour voter lors de la seconde assemblée reconvoquée et ayant le même ordre du jour.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110104/755/44.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 août 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008;
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010110103/534/17.

Universal Securitisation Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.470.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zehn, am zwanzigsten Juli, ist

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

erschienen:

Stichting Pro Securio, eine als "Stichting" nach niederländischem Recht gegründete Gesellschaft, welche ihren Geschäftssitz in Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam hat, im Handelsregister eingetragen ist unter Nummer 33160097, vertreten durch Silke Bernard, Rechtsanwältin in Luxemburg gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 15.7.2010 durch Trust International Management B.V. als Director der Stichting Pro Securio,

welche als "ne varietur" durch die erschienenen Personen und den unterzeichnenden Notar unterzeichnet, der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Einregistrierung beigelegt bleibt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat die folgende Gründungssatzung einer Gesellschaft, welche sie hierdurch gründen will und welche sie angenommen hat, aufgesetzt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit von dem Aktienzeichner und all denjenigen, welche Besitzer der hiermit geschaffenen Aktien werden könnten, eine Gesellschaft in Form einer "société anonyme" gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in dessen aktueller Fassung, dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft firmiert unter dem Namen "Universal Securitisation Solutions".

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Schuttrange.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Einzel-Verwaltungsrats oder gegebenenfalls des Verwaltungsrats an jeden Ort innerhalb der Gemeinde Schuttrange verlegt werden.

Sollte der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die normalen Geschäfte der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit dem Büro am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen dem Büro am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Gesellschaftszweck umfasst den Eintritt in und die Ausübung jedweder Transaktionen, die unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt sind, inklusive unter anderem dem Erwerb und der Übernahme durch jedwede Mittel, direkt oder durch andere Vehikel, von Risiken welche mit Ansprüchen oder beweglichen oder unbeweglichen, materiellen oder immateriellen Vermögenswerten, Forderungen oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die Gesamtheit oder Teile von Aktivitäten Dritter betreffen und die Ausgabe von Wertpapieren (insbesondere Schuldverschreibungen oder Genussscheine), deren Wert oder Ertrag von einem der in dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen genannten Risiken abhängig ist.

Insbesondere kann die Gesellschaft:

- durch Zeichnung, Ankauf, Austausch oder jedwede andere Weise Vermögenswerte aller Art erwerben, durch jedwede Weise alle Art von Vermögenswerten halten oder darüber verfügen und/oder Risiken in Bezug auf jedwede Vermögenswerte übernehmen;

- jedwede Rechte bezüglich dieser Vermögenswerte und Risiken ausüben;

- Garantien ausgeben und/oder Sicherungsrechte auf ihre Vermögenswerte bestellen soweit dies durch das Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen erlaubt ist;

- Einlagen bei Banken oder anderen Verwahrern hinterlegen;

- Finanzierungen aufnehmen, Anleihen, Wechsel und andere Schuldwertpapiere ausgeben, um ihre Tätigkeiten im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes auszuüben;

- jedwede Vermögenswerte gegen Gegenleistung übertragen.

Obenstehende Auflistung ist erklärend und nicht abschließend und gilt vorbehaltlich der Vorschriften des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Die Gesellschaft kann jede Tätigkeit kommerzieller oder finanzieller Art ausführen, welche direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes in Zusammenhang steht und jedweden Rechtsakt oder Geschäftstätigkeit durchführen und jedwede Befugnis ausüben, welche für nicht regulierte Verbriefungsvehikel unter dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen, welchem die Gesellschaft unterliegt, erlaubt sind und welche geboten, notwendig oder zweckmäßig zur Erfüllung der oben genannten Zwecke sind, vorausgesetzt, dass dieselben nicht den vorstehenden Zwecken widersprechen. Jedoch gilt einschränkend, dass die Gesellschaft keine bankenrechtlichen Tätigkeiten ausführen darf; sie darf auch keine Rechtsakte und/oder Tätigkeiten durchführen und/oder Befugnisse ausüben, wobei sie einer Überwachung oder Regulierung durch irgendeine Aufsichtsbehörde unterliegen würde.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Aktien, Wertpapiere

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das ausgegebene und eingezahlte Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-) aufgeteilt.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder gegebenenfalls der Hauptversammlung der Aktionäre, der in Übereinstimmung mit nach Luxemburger Recht erforderlichen Regelungen für die Änderung von Gründungsstatuten gefasst werden muss.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Agiobeträge, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann verwendet werden zur Ausschüttung an die Gesellschafter (einschließlich der Ausschüttung im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft) oder aber zwecks Ausgleich von realisierten Nettoverlusten beziehungsweise Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

5.2. Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000), aufgeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien. Jede Aktie hat einen Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Der Verwaltungsrat ist in den Grenzen des genehmigten Kapitals dazu ermächtigt, (i) eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals in einer oder mehreren Phasen durchzuführen innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals durch die Ausgabe von neuen Aktien mit oder ohne Ausgabeaufgeld gegen eine Bar- oder Sacheinlage; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienausgabe oder der aufeinander folgenden Aktienausgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der Aktionäre im Falle einer Aktienausgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen. Diese Ermächtigung gilt bis zum Ende eines Zeitraums von fünf (5) Jahren nach der Veröffentlichung der notariellen Gründungsurkunde der Gesellschaft im Mémorial und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den nach der Satzung erforderlichen Quorum- und Mehrheitsregeln oder den auf eine Satzungsänderung anwendbaren Gesetzesvorschriften erneuert werden.

Der Verwaltungsrat kann jeder ordnungsgemäß ermächtigten Person die Annahme der Zeichnung und der Einzahlung der anteilig oder vollständig unter dem genehmigten Kapital ausgegebenen neuen Aktien überlassen.

Nach jeder Erhöhung des ausgegebenen Kapitals im Rahmen des genehmigten Kapitals, deren Ausführung und Durchführung in der nach gesetzlich vorgeschriebenen Form festzuhalten ist, wird Artikel 5.1 dergestalt abgeändert, dass er die gegebene Kapitalerhöhung widerspiegelt. Diese Änderung wird in notarieller Form vom Verwaltungsrat oder jeder anderen ordnungsgemäß vom Verwaltungsrat zu diesem Zweck ermächtigten Person vorgenommen.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien werden in Form von Namensaktien ausgegeben. Aktien können nur mit vorheriger Zustimmung des Verwaltungsrats übertragen werden.

Art. 7. Compartments. Der Verwaltungsrat kann ein oder mehrere Compartments auflegen, welche Schuldverschreibungen oder andere Wertpapiere begeben, und welche sich hinsichtlich der Natur der verbrieften Risiken, der Charakteristika der ausgegebenen Wertpapiere oder anderer Merkmale voneinander unterscheiden.

Die Emissionsbedingungen der Wertpapiere, Schuldverschreibungen oder anderen Titel, welche in Hinblick auf ein bestimmtes Compartment ausgegeben werden, werden vom Verwaltungsrat festgelegt. Jeder Inhaber von ausgegebenen Wertpapieren hat durch die Zeichnung der entsprechenden Wertpapiere die Emissionsbedingungen für das jeweilige Compartment, welche für ihn verbindlich sind, sowie die vorliegende Satzung akzeptiert.

Die Rechte der Wertpapierinhaber und Gläubiger sind auf die Gesellschaft, bzw. soweit sie sich auf ein Compartment beziehen in Zusammenhang mit dessen Auflegung, seinen Aktivitäten oder seine Liquidation, auf die Aktiva dieses Compartment beschränkt.

Die Aktiva jedes Compartment sind ausschließlich reserviert zur Bedienung der Ansprüche der Investoren des entsprechenden Compartments sowie der Gläubiger für Ansprüche, welche in Zusammenhang stehen mit dessen Auflegung, seinen Aktivitäten oder seiner Liquidation.

Kapitel III. - Verwaltungsrat, Unabhängige(r) Wirtschaftsprüfer

Art. 8. Einzel-Verwaltungsrat. Falls die Gesellschaft nur einen alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einem Einzel-Verwaltungsrat verwaltet werden, welcher alle in Artikel 12 erwähnten Befugnisse des Verwaltungsrates ausübt.

Art. 9. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat verwaltet, der aus nicht weniger als drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen, besteht.

Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch den alleinigen Aktionär, (oder im Falle von mehreren Aktionären, von der Hauptversammlung der Aktionäre) gewählt, der ihre Anzahl und ihre Amtsdauer festlegt, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf; sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs, oder im Falle von mehreren Aktionären durch die Hauptversammlung der Aktionäre abberufen werden.

Wird eine oder mehrere Stelle(n) im Verwaltungsrat wegen Todes, Pensionierung oder aus anderen Gründen vakant, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ein neues Mitglied zur Ausfüllung dieser Lücke wählen, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften. In diesem Fall müssen die Aktionäre in ihrer nächsten Hauptversammlung diese Wahl ratifizieren.

Art. 10. Sitzungen des Verwaltungsrates. Sollte es mehrere Verwaltungsratsmitglieder geben, muss der Verwaltungsrat aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der Verwaltungsrat kann ferner einen Schriftführer ernennen, der

nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und der für die Protokollführung während der Sitzungen des Verwaltungsrats verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tritt nach Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss auf Wunsch zweier seiner Mitglieder einberufen werden.

Alle Verwaltungsratssitzungen finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

Der Vorsitzende sitzt allen Hauptversammlungen der Aktionäre und allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, in seiner Abwesenheit ernennt die Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsrat ein anderes Mitglied als Vorsitzenden auf Zeit durch Mehrheitswahl der in dieser Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsratssitzung Anwesenden oder Vertretenen.

Außer in Dringlichkeitsfällen, welche in der Einladung zu dieser Sitzung dargelegt werden, werden die Sitzungen des Verwaltungsrates mindestens achtundvierzig Stunden (48) vor dem anberaumten Termin einberufen per Brief, Fax, E-Mail oder jedes andere, durch den Verwaltungsrat akzeptierte elektronische Kommunikationsmittel an alle Verwaltungsratsmitglieder. Jedes Einberufungsschreiben soll den Ort sowie die Tagesordnung der Sitzung angeben.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder durch jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, auf die Einberufung verzichten. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor angenommenen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind, ist keine gesonderte Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei den Sitzungen des Verwaltungsrates durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem es dieses hierzu schriftlich oder per Telegramm, Fax, E-Mail oder jedes andere elektronische Mittel, welches durch den Verwaltungsrat akzeptiert wird, bevollmächtigt.

Die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens einer Mehrheit von anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern.

Beschlüsse werden per Mehrheitsentscheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates hat bei Stimmgleichheit den Stichentscheid.

Ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenzschaltung, eine Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche sicherstellen, dass die teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können, und die ihre Identifizierung ermöglichen. Diese Teilnahmeform wird der tatsächlichen Anwesenheit in einer Sitzung gleichgestellt und eine solche Sitzung wird als Sitzung am registrierten Sitz der Gesellschaft angesehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die kontinuierlich die tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und ihren Beratungen sicherstellen.

Ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneter schriftlicher Beschluss steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Solch ein Zirkularbeschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts festgehalten sein.

Art. 11. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und einem anderen Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Protokoll beigelegt.

Kopien oder Auszüge der Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, unterzeichnet der Vorsitzende des Verwaltungsrates.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, welche diese Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung übertragen haben, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann ein oder mehrere Gremien einsetzen, deren Mitglieder keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen. In diesem Fall benennt der Verwaltungsrat die Mitglieder eines solchen Gremiums/ solcher Gremien und legt die Befugnisse eines solchen Gremiums/ solcher Gremien fest.

Art. 13. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Personen, die keine Aktionäre sein müssen, übertragen oder kann spezielle Befugnisse übertragen oder Vollmachten erteilen, oder spezielle dauerhafte oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Vertreter seiner Wahl übertragen.

Art. 14. Bestellung eines ständigen Beauftragten. Jedes Verwaltungsratsmitglied, welches eine juristische Person ist, hat einen ständigen Beauftragten zu benennen.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Unterschrift des Einzel-Verwaltungsrats, gegebenenfalls die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder die alleinige Unterschrift

derjenigen Person(en), denen von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht, vertreten.

Art. 16. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer. Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer geprüft.

Der/die unabhängige(n) Wirtschaftsprüfer werden/wird durch den Verwaltungsrat ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandates, das sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel IV. - Hauptversammlung

Art. 17. Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre. Jede ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Vorbehaltlich des oben genannten Artikels 12, hat sie die unbeschränkte Befugnis, Rechtsgeschäfte im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuweisen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Die Hauptversammlung besitzt die ihr nach dieser Satzung und nach Recht und Gesetz zukommenden Befugnisse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Hauptversammlung aus.

Art. 18. Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen, im Einberufungsschreiben angeführten Ort im Großherzogtum Luxemburg am 2. Dienstag des Monats Juni um 10 Uhr abgehalten.

Fällt dieser Tag auf einen Tag, an dem Banken in Luxemburg allgemein nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten.

Art. 19. Weitere Hauptversammlungen. Der Verwaltungsrat kann zusätzlich zu der Jahreshauptversammlung weitere Hauptversammlungen einberufen. Diese Versammlung ist einzuberufen, wenn eine Anzahl von Aktionären, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, dies verlangt.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, können die Einbeziehung eines oder mehrerer zusätzlicher Punkte in die Tagesordnung der Hauptversammlung verlangen. Eine solche Anfrage ist spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung per eingeschriebenen Brief an den Gesellschaftssitz der Gesellschaft zu richten.

Hauptversammlungen sowie die Jahreshauptversammlung können außer Landes abgehalten werden, wenn dies nach dem abschließenden Urteil des Verwaltungsrats aufgrund von Umständen höherer Gewalt erforderlich ist.

Art. 20. Verfahren, Wahl. Die Hauptversammlung der Aktionäre wird einberufen durch ein Einberufungsschreiben, in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen. Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, über die Tagesordnung der Versammlung unterrichtet zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung durch schriftliche oder per Telegramm, Telex, Fax oder Email erteilte Vollmacht durch eine andere Person, die nicht selbst Aktionär sein muss, vertreten lassen.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme, vorbehaltlich der durch die Gesetze auferlegten Beschränkungen.

Soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit und ungeachtet der Anzahl der vertretenen Aktien gefasst.

Kopien oder Auszüge des Sitzungsprotokolls der Hauptversammlung, die in Rechtsverfahren vorgelegt werden sollen, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen.

Aktionäre, welche an einer Sitzung der Aktionäre via Videokonferenz oder jedweder anderen Telekommunikationsmethode, die ihre Identifizierung erlaubt, teilnehmen, sind bezüglich der Berechnung des Quorum und der Mehrheitsverhältnisses als anwesend anzusehen. Solche Telekommunikationsmethoden müssen alle technischen Erfordernisse erfüllen, die eine tatsächliche Teilnahme an der Sitzung und die kontinuierliche Übertragung ihrer Beratungen sicherstellen.

Art. 21. Alleiniger Aktionär. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, stehen diesem alleinigen Aktionär alle in Artikel 17 genannten Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre zu.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs, welche im Rahmen des ersten Absatzes dieses Artikels gefasst werden, sind in einem Protokoll festzuhalten oder als schriftliche Entscheidungen anzufertigen.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Gewinnverwendung

Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Tag im Dezember eines jeden Jahres.

Der Einzel-Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat, stellt den Jahresabschlussbericht auf.

Art. 23. Gewinnverwendung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Einzel-Verwaltungsrates oder gegebenenfalls des Verwaltungsrates bestimmt die Hauptversammlung der Aktionäre oder gegebenenfalls der alleinige Aktionär, wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden

soll. Es kann beschlossen werden, dass der Reingewinn vollständig oder teilweise einer Rücklage oder Rückstellung zugewiesen wird, auf das nächste Geschäftsjahr vorgetragen wird oder an die Aktionäre ausgeschüttet wird.

Gemäß den per Gesetz festgelegten Bedingungen kann der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat eine Vorauszahlung auf die Dividenden vornehmen. Der Einzel-Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat legt den Betrag und den Zahltag einer solchen Zwischenausschüttung fest.

Kapitel VI. - Auflösung, Abwicklung

Art. 24. Auflösung, Abwicklung. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder gegebenenfalls der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den für eine Satzungsänderung erforderlichen Quorum und Mehrheiten gefasst worden ist, aufgelöst werden, soweit gesetzlich nichts anderes vorgeschrieben ist.

Der Einzel-Verwaltungsrat, beziehungsweise der Verwaltungsrat, kann zu jeder Zeit beschließen, ein oder mehrere Compartments der Gesellschaft aufzulösen und abzuwickeln, ohne damit zugleich andere Compartments oder die Gesellschaft insgesamt aufzulösen und abzuwickeln.

Wird die Gesellschaft vorzeitig, oder falls anwendbar durch Zeitablauf aufgelöst und liquidiert, oder (falls vorhanden ein Compartment der Gesellschaft), so soll die Liquidierung der Gesellschaft, oder (falls vorhanden eines Compartments der Gesellschaft), von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt werden, die von dem alleinigen Aktionär oder gegebenenfalls der Hauptversammlung vom Verwaltungsrat benannt wurden und deren Befugnisse und Vergütung von denselben festgelegt wurden.

Kapitel VII. Beschränkter Regress und Non Petition

Art. 25. Beschränkter Regress. Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder seitens anderer Gläubiger, sind in Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte der Gesellschaft.

Forderungen gegen die Gesellschaft seitens Inhabern von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft im Hinblick auf ein spezifisches Compartment ausgegeben hat, oder seitens Gläubiger deren Forderungen sich auf ein spezifisches Compartment beziehen, sind im Hinblick auf den Rückgriff beschränkt auf die Vermögenswerte dieses Compartments.

Art. 26. Non Petition. Kein Inhaber von Schuldwertpapieren, welche die Gesellschaft ausgegeben hat, oder kein anderer Gläubiger der Gesellschaft hat das Recht jedwedes Vermögen der Gesellschaft zu verpfänden oder ein Konkurs-, Insolvenz-, Überwachungs-, Verwaltungs-, Zahlungsaufschub-, Vergleichs-, Moratoriums- oder ähnliches Verfahren anzustrengen, außer dies ist per Gesetz vorgeschrieben.

Kapitel VIII. - Anwendbares Recht

Art. 27. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, welche nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung und dem Gesetz vom 22. März 2004 über Verbriefungen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar bestätigt, dass die Bedingungen der Artikel 26, 26-3 und 26-5 nach dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in seiner zuletzt geltenden Fassung, beachtet worden sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am 31.12.2010. Die erste Jahreshauptversammlung wird im Jahr 2011 abgehalten.

Zeichnung und Einzahlung

Die erschienene Partei, welche die Gründungssatzung aufgesetzt hat, hat folgende Aktien gezeichnet und den folgenden Betrag wie folgt eingezahlt:

Aktienzeichner	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Aktien	Aktienagio	eingezahlter Betrag
Stichting Pro Securio	EUR 31.000	310	EUR 39.000	EUR 70.000
Gesamt:	EUR 31.000	310	EUR 39.000	EUR 70.000

Der Aktienzeichner erklärt, dass er dreihundertzehn (310) Aktien für einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) zu einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100), zusammen mit einem Aktienagio in Höhe des Gesamtbetrages von neununddreißigtausend Euro (EUR 39.000) zeichnet und die Aktien sowie das Aktienagio in bar einzahlt. Der Betrag von siebenzigtausend Euro (EUR 70.000) steht daher von nun an der Gesellschaft zur Verfügung. Der unterzeichnende Notar hat über die obigen Zahlungen Nachweise erhalten.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Geschätzte Kosten

Die Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 3.500.- geschätzt.

Beschluss des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Person, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

I) Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier (4) festgelegt. Folgende Personen werden für einen Zeitraum, der mit der nächsten ordentlichen Hauptversammlung endet, zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu gewählt:

1. Stefan Rockel, Angestellter, geboren am 14. März 1964 in Haar/Lauterbach, beruflich niedergelassen in 60329 Frankfurt am Main, Am Hauptbahnhof 18, Deutschland;

2. Alain Nati, Angestellter, geboren am 21. April 1963 in Luxembourg, beruflich niedergelassen in 5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall, Luxemburg;

3. Erik Wimmers, Angestellter, geboren am 14. Januar 1974 in Frankfurt am Main, beruflich niedergelassen in 5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall, Luxemburg

4. Erich Hein, Angestellter, geboren am 25. Juni 1959 in Trier, beruflich niedergelassen in 5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall, Luxemburg.

II) Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange, L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet : S. BERNARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32696. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 26. Juli 2010.

Référence de publication: 2010100913/316.

(100113350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

CO-T, Fonds Commun de Placement.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Le règlement de gestion de CO-T a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010096573/10.

(100106974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Exposé

La Société a été constituée le 10 avril 2000, par devant Maître Jean SECKLER, notaire, résident à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) dont les statuts ont été publiés au Mémorial C du 4 septembre 2000 sous la référence numéro 627.

Les statuts ont été modifiés par acte par le même notaire le 5 avril 2001 et publiés au Mémorial C du 5 novembre 2001 sous la référence numéro 960. Les statuts ont encore été modifiés par actes du notaire Joseph ELVINGER, résident à Luxembourg, le 28 juillet 2004, publiés le 21 octobre 2004 au Mémorial C sous la référence numéro 1058 ainsi que le 6 novembre 2006 et publiés le 23 décembre 2006 au Mémorial C sous la référence numéro 2397.

Les actions de la Société sont réparties de la façon suivante:

Finanziaria Internazionale Holding S.p.A, ayant son siège social à Conegliano/TV, Via Alfieri I

(Italie) 50.000 actions

Ont été nommés administrateurs de la société Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

Mr. Thierry Hubert, domicilié à Woluwe-Saint-Pierre, avenue des Dames Blanches 135, B-1150 Bruxelles (Belgique)

Mr. Vincenzo Montano, domicilié au 12, rue de Schiffange, L-3676 Kayl (Luxembourg)

Mr. Giovanni Garcea, ayant sa résidence professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

A été nommée comme Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2010 la société:

Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Luxembourg).

PLAN DE SCISSION

Au cours du processus de scission, certains éléments de l'actif et du passif de Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A. ("FIL") seront transférés à la date de la scission vers une nouvelle société établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination suivante: "SVB Finance S.A.". Les statuts de la nouvelle société sont annexés au présent document (annexe 1).

Le processus de scission partielle assurera que FIL ne sera pas dissoute et pourra continuer ses activités.

Les activités qui seront transférées sont décrites en détails au paragraphe I du Plan de Scission.

Ce Plan de Scission est basé, entre autres, sur le résumé du bilan arrêté au 30 juin 2010.

Suite au processus de scission, les actions de FIL pourront être cédées à une partie tier.

Le Plan de Scission et la possible cession d'actions de FIL est soumis à l'approbation du Commissariat aux Assurances à Luxembourg.

D'un point de vue fiscal et comptable, la scission sera effective à partir du 30 juin 2010 et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de FIL.

Vis-à-vis des tiers, la scission sera effective à partir de la publication du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui confirme son accord à l'égard du Plan de Scission selon l'article 9 de la loi des sociétés commerciales.

1. Scission des activités. Certaines activités qui sont considérées comme stratégiques pour l'actionnaire de FIL, et qui sont exercées par certaines de ses filiales, seront transférées vers "SVB Finance S.A.".

1.1. Les éléments d'actifs suivants seront transférés vers SVB Finance S.A.

- Les valeurs disponibles et comptes à terme détenus auprès de banques au nom de FIL (à l'exception d'un montant de EUR 25,000.00)

- Les parts détenues dans le fonds Apulia Investments fund

- Toutes les actions détenues par FIL dans les sociétés suivantes et leurs filiales et toutes les créances connues et inconnues au jour de la prise d'effet de la scission envers les sociétés affiliées du groupe suivantes:

* FI Capital Luxembourg S.A.

* Credinvest S.A.

* Nord Est Investment Partners S.A.

* NEIP II - Servizi e infrastrutture S.p.A.

* Unicapital & Co. S.c.A.

* Elounda Investments S.A.

* ABS Funding S.A.

- Les immobilisations incorporelles (frais de constitution)

- Les immobilisations corporelles:

* Le bureau situé à Luxembourg au 25A Boulevard Royal

* Le mobilier et installations

* Le matériel de bureau et équipements

- Les autres créances

- Les acomptes payés et revenus différés

1.2. Les éléments suivants du passif seront transférés vers SVB Finance S.A.

- Le capital souscrit diminué du montant requis pour le capital de FIL

- Les primes d'émissions

- La réserve légale

- Les pertes reportées

- Les pertes pour la période du 01.01.2010 au 30.06.2010

- Les montants dûs aux institutions bancaires

- L'ensemble de passivité vis à vis de la maison-mère

- Les dettes vis à vis des fournisseurs
- Les autres dettes et éléments du passif

Ce Plan de Scission est soumis aux règles applicables aux scissions selon les articles 285 à 308 de la loi des sociétés commerciales. Ce Plan de Scission est décrit en langue anglaise ainsi qu'une traduction en langue française. En cas de divergences d'interprétation entre les textes, la version anglaise prévaudra.

Pour la société, selon les décisions du conseil d'administration réuni à Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Vincenzo Montano / Giovanni Garcea
Administrateur / Administrateur

Annexe 1

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SVB FINANCE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.969.000 (quatre millions neuf cent soixante neuf mille euros) représenté par 49.690 (quarante neuf mille six cents quatre vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo conférence.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux administrateurs sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Elle ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale statutaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Le statut de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes déclarent que tous les actions seront souscrit par Finanziaria Internazionale Holding S.p.A.

Assemblée générale ordinaire

Et à l'instant une assemblée générale ordinaire est convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Thierry Hubert né le 06/06/1962 à Etterbeek (Belgique) domicilié à Woluwe-Saint-Pierre avenue des Dames Blanches, 135, B-1150 Bruxelles
- 2) Mademoiselle Cristina Levis née le 16.02.1981 à Belluno (Italie) avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
- 3) Monsieur Giovanni Garcea né le 08.11.1980 à Padova (Italie) avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
- 4) Monsieur Vincenzo Montano né le 18/06/1958 à Florence (Italie) domicilié à Kayl, 12 rue de Schifflange L-3676 Luxembourg

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- 1) Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Luxembourg)

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Les mandat de commissaire aux compte prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

L'adresse du siège social est fixé au 25a, boulevard Royal à L-2449, Luxembourg.

Référence de publication: 2010106788/206.

(100120156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Falcon Crown Portfolio Umbrella, Fonds Commun de Placement.

The amended management regulations with respect to the fund Falcon Crown Portfolio Umbrella have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion modifié concernant le fonds commun de placement Falcon Crown Portfolio Umbrella a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010107065/12.

(100121230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Globo Europe S.A., Société Anonyme, (anc. Abelia Concept Group S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABELIA CONCEPT GROUP S.A." (numéro d'identité 2001 22 29 071), avec siège social à L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.733, constituée sous la dénomination de "GENIUSWAN COMPANY" suivant acte reçu par le notaire

Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 457 du 22 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Georges d'HUART, en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 741 du 20 juillet 2004, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "ABELIA CONCEPT GROUP S.A." et en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 775 du 3 mai 2007 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1115 du 5 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant à Pétange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANEM, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Changement de la dénomination sociale de "ABELIA CONCEPT GROUP S.A." en "GLOBO EUROPE S.A."
- b) Suppression des deux enseignes commerciales actuelles de la société, à savoir "AC GROUP SA et GLOBO TECHNOLOGIES S.A."
- c) Transfert du siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
- d) Modification subséquente des articles 1^{er} et 11 des statuts de la société.
- e) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "ABELIA CONCEPT GROUP S.A." en "GLOBO EUROPE S.A."

L'assemblée décide en outre de supprimer les deux enseignes commerciales actuelles de la société, à savoir "AC GROUP SA" et GLOBO TECHNOLOGIES S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 11 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBO EUROPE S.A.

Cette société aura son siège à Windhof. Il pourra être transféré dans tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée."

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Windhof indiqué dans l'avis de convocation, le troisième samedi du mois de septembre à 14.00 heures."

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir constaté qu'en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, la dénomination de l'administrateur "PBP HOLDING S.A." a été changée en "FREE INVEST HOLDING S.A.", décide de renouveler les mandats des administrateurs "FREE INVEST HOLDING S.A.", Monsieur Michel BOSSIS et Madame Sandra BOSSIS ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Sandra BOSSIS, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

En outre, Madame Sandra BOSSIS est désignée représentante permanente de la société "FREE INVEST HOLDING S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

78351

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 juillet 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010108199/76.

(100121644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 78.734.

In the year two thousand and ten, on the fourth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Benetton International S.A. a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78734, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 9, 2000 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 363 of May 17, 2001 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, of December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 501 of May 27, 2005 (the Company).

The meeting is chaired by Ms. Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg and as scrutineer Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders have been convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that all thirteen million three hundred fiftythree thousand eight hundred forty-seven (13.353.847) shares, representing together one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement of the procedure of the merger (the Merger) in compliance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

2. Acknowledgment of the completion of the preliminary conditions to the Merger;

3. Approval of the realization of the Merger pursuant to which the Company will absorb its fully owned subsidiary Benetton Manufacturing Holding N.V. (as defined below);

4. Approval of the decrease of the share premium account;

5. Effects of the Merger;

6. Miscellaneous.

IV. The meeting after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to acknowledge that, in compliance with the common draft terms of merger, enacted in front of the undersigned notary on June 22, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°

1359 of July 2, 2010 (the Common Draft Terms of Merger), the Company will absorb its fully owned subsidiary Benetton Manufacturing Holding N.V., a joint stock company (Naamloze Vennootschap) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at De Lairesestraat 154, 1075HL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under file number 34150406.

The Company being the owner of one hundred percent (100%) of the shares of Benetton Manufacturing Holding N.V., prenamed, the Merger is operated in accordance with the provisions of articles 257 and following of the Law together with articles 278 and following of the Law which explicitly authorizes the merger of a Luxembourg company and a foreign company provided that the laws applicable to such foreign company do not prohibit such a merger.

The meeting resolves to acknowledge that the Merger is also operated in accordance with article 2:309 in connection with article 2:333c Netherlands Civil Code and other relevant provisions of Title 7 Book 2 Netherlands Civil Code.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge and approve the completion of the following conditions prior to the realization of the Merger:

(a) The boards of directors of each of the merging companies have adopted the Common Draft Terms of Merger on June 22, 2010;

(b) The boards of directors of each of the merging companies have, pursuant to article 265 of the Law, drawn up a detailed written report explaining the terms of the Common Draft Terms of Merger and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the share exchange ratio; and

(c) All the documents provided for by article 267 paragraph 1, a), b) and d) of the Law, have been available at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting and the shareholders have had due access thereto.

Third resolution

The meeting resolves to approve the realization of the Merger, pursuant to which Benetton Manufacturing Holding N.V., prenamed, is merged with the Company by transferring to the Company all its assets and all its liabilities at their book and tax value, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The meeting resolves to acknowledge that the Merger will result in the cancellation of the shares held by the Company in the share capital of Benetton Manufacturing Holding N.V., prenamed, and that the difference between the net asset value of the shares to be cancelled and their book and tax value in the accounts of the Company will be retained in the accounts of the Company as a merger loss in the total amount of thirty-six million nine hundred eightythree thousand and sixty-eight Euro (EUR 36.983.068,00).

The meeting resolves to absorb the merger loss by decrease of the Company's share premium account by an amount of thirty-six million nine hundred eighty-three thousand and sixty-eight Euro (EUR 36.983.068,00) to reduce it from its current amount of five hundred thirty-five million seven hundred seventy-four thousand one hundred forty-three Euro (EUR 535.774.143,00) to four hundred ninety-eight million seven hundred ninety-one thousand and seventy-five Euro (EUR 498.791.075,00).

Fifth resolution

The meeting resolves to acknowledge that, pursuant to the Merger, all of the assets and liabilities of Benetton Manufacturing Holding N.V., prenamed, will be transferred ipso jure at their book and tax value to the Company and Benetton Manufacturing Holding N.V., prenamed, will cease to exist.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present Merger are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Benetton International S.A., avec siège social au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78734 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 du 17 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Joseph Elvinger, prénommé du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501, en date du 27 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme secrétaire Mlle Laura Gehlkopf, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg et comme scrutateur Mlle Laura Gehlkopf, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les treize millions trois cent cinquante-trois mille huit cent quarante-sept (13.353.847) actions de la Société, représentant ensemble cent pour cent (100%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance du déroulement de la procédure de fusion (la Fusion) en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);
2. Reconnaissance de l'accomplissement des conditions préliminaires à la Fusion;
3. Approbation de la réalisation de la Fusion aux termes de laquelle la Société absorbera sa filiale détenue à cent pour cent (100%) Benetton Manufacturing Holding N.V. (telle que définie ci-dessous);
4. Approbation de la réduction du compte prime d'émission;
5. Effets de la Fusion;
6. Divers.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reconnaître que conformément au projet commun de fusion, lequel a été établi sous forme notariée par le notaire soussigné en date du 22 juin 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359, du 2 juillet 2010 (le Projet Commun de Fusion), la Société absorbera sa filiale détenue à cent pour cent (100%) Benetton Manufacturing Holding N.V. une société anonyme (Naamloze Vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social à De Lairessestraat 154, 1075HL Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34150406.

La Société détenant cent pour cent (100%) des actions de Benetton Manufacturing Holding N.V., précitée, la Fusion est opérée conformément aux dispositions des articles 257 et suivants de la Loi ensemble avec les articles 278 et suivants de la Loi qui autorisent expressément la fusion d'une société luxembourgeoise et d'une société étrangère pour autant que les lois applicables à cette société étrangère n'interdisent pas cette fusion.

L'assemblée décide de reconnaître que la Fusion est également opérée conformément aux dispositions de l'article 2:309, en concordance avec l'article 2:333c du Code Civil Néerlandais et les autres dispositions applicables, du Livre 2 Titre 7 du Code Civil Néerlandais.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préalables suivantes à la réalisation de la Fusion:

(a) Les conseils d'administration de chacune des sociétés fusionnantes ont adopté le Projet Commun de Fusion le 22 juin 2010;

(b) Les conseils d'administration de chacune des sociétés fusionnantes ont, conformément à l'article 265 de la Loi, établi un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions; et

(c) Les documents prévus à l'article 267 paragraphe 1, a), b) et d) de la Loi, ont été déposés au siège de la Société un mois avant la date de la présente assemblée et les actionnaires y ont eu dûment accès.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la réalisation de la Fusion, aux termes de laquelle Benetton Manufacturing Holding N.V., précitée, sera fusionnée avec la Société par transfert à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs à leur valeur comptable et fiscale, sans restriction ni limitation.

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance du fait que la Fusion aboutira à l'annulation des actions détenues par la Société dans le capital de Benetton Manufacturing Holding N.V., précitée, et que la différence entre la valeur d'actif net des actions devant être annulées et leur valeur comptable et fiscale dans les comptes de la Société sera conservée dans les comptes de la Société comme une perte résultant de la Fusion pour un montant de trente-six millions neuf cent quatre-vingt-trois mille soixante-huit Euro (EUR 36.983.068,00).

L'assemblée décide d'absorber la perte résultant de la Fusion par réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence de trente-six millions neuf cent quatre-vingt-trois mille soixante-huit Euro (EUR 36.983.068,00) afin de le réduire de son montant actuel de cinq cent trente-cinq millions sept cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois Euro (EUR 535.774.143,00) à quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-trois mille soixante-quinze Euro (EUR 498.791.075,00).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que, dans le cadre de la Fusion tous les actifs et passifs de Benetton Manufacturing Holding N.V., précitée, seront transférés ipso jure à leur valeur comptable et fiscale à la Société, et Benetton Manufacturing Holding N.V., précitée, cessera d'exister.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Colson, Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2010. Relation : EAC/2010/9600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010108483/188.

(100122297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Minhal France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.766.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PIA Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands (BVI), with registered office at Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI and registered with the Registrar of International Business Companies, Government of BVI under number 2719,

represented by Hervé Leclercq, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that sixty-two (62) shares par value of one thousand euro (EUR 1,000) each of Minhal France (Curaçao) N.V., a public limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, with statutory seat in Curaçao and having its registered office at Schottegatweg Oost 44, Curaçao, Netherlands Antilles and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industry of Curaçao, the Netherlands Antilles under number 20391 (the Company) representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the appearing party is the sole shareholder (the Shareholder) of the Company.

I. by written resolutions adopted by the general meeting of the shareholder of the Company on July 28, 2010, copy of which shall remain annexed to the present deed, it was resolved to transfer the Company's seat from the Netherlands Antilles to the Grand Duchy of Luxembourg and to take the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), in accordance with the National Ordinance on the Transfer of the Corporate Seat to Third Countries, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed.

II. it results from the interim balance sheet of the Company as at July 22, 2010 and the power of attorney that the net asset value of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company and that since the valuation had been made no material changes had occurred which would have depreciated the value of the Company (copies of said interim balance sheet after having been signed '*ne varietur*' by the proxy holder on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities).

III. the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat and central administration of the Company from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and acknowledgement that the Company would continue as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Minhal France S.à r.l.;

3. Approval of the interim balance sheet of the Company as at July 22, 2010;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation, including among others reduction of the nominal value of the shares to 1 (one) euro each, so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

5. Acknowledgment of the resignation of Curaçao Corporation Company N.V. as managing director of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of its duties as managing director of the Company;

6. Appointment of Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg company having its registered office at 20, Rue de la Poste, Luxembourg, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 0037974 as A manager of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof and Mr. Faisal, company director, of Pakistan nationality, born on August 24, 1975 in Karachi, residing in 301, Garden Residency Apartments, GRE 188/2, Muscat Street, Garden East, Karachi as B Manager of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof;

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. Granting of power of attorney; and

9. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the statutory seat and central administration of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and acknowledges that the Com-

pany would continue as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Minhal France S.à r.l.

Third resolution

The Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at July 22, 2010.

Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of incorporation of the Company so as to conform them to the Law.

The restated articles of incorporation of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Minhal France S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), represented by sixty-two thousand (62,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented except in case of Major Decisions (as defined hereunder) where the prior approval of the general meeting of shareholders is required. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) The following decisions (Major Decisions) require the prior approval of the general meeting of the shareholders to be validly adopted:

- a. An agreement on the sale or disposal of all or substantially all of the assets or shares of the Company;
- b. The listing or public offering (upon conversion) on any securities exchange of the shares of the Company
- c. Any action (including a proposal to the general meeting of shareholders to take resolutions for the same purpose) an effect of which is to change either the form or the jurisdiction of formation of the Company.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound toward third parties in all matters by the sole manager, or if there are more than one manager, by the joint signature of one

(1) class A manager and one (1) class B manager for matters exceeding EUR 10,000.- and the single signature of any manager for any transaction of less than EUR 10,000.-.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager except in case of Major Decisions where the prior approval of the general meeting of shareholders is required.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law but, for the avoidance of doubts and to the extent permitted by the Law, shall be held liable for any liability arising out of or resulting from manager's gross negligence, willful misconduct, misrepresentation of facts or fraud relating to the management of the Company.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Fifth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Curaçao Corporation Company N.V. as managing director of the Company and (ii) to grant it full discharge for the performance of its mandate from the date of its appointment until the date of its resignation.

The Shareholder resolves to appoint in replacement Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg company having its registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and

registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 0037974 as A manager of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof.

The Shareholder further resolves to appoint Mr. Abdul Ghaffar Faisal, of Pakistan nationality, born on August 24, 1975 in Karachi, residing in 301, Garden Residency Apartments, GRE 188/2, Muscat Street, Garden East, Karachi as B Manager of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and central administration of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg as of July 28, 2010.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6.700.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PIA Investments Limited, une société anonyme, constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques (IVB), ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, IVB et immatriculée au Registre des Sociétés ayant des Affaires Internationales (Registrar of International Business Companies) Gouvernement de IVB, sous le numéro 2719,

représentée par Hervé Leclercq, avocat à la cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que soixante-deux (62) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune de Minhal France (Curaçao) N.V., une société anonyme, constituée selon les lois des Antilles néerlandaises, avec siège social à Curaçao et ayant son adresse professionnelle à Oost 44, Curaçao, les Antilles néerlandaises, immatriculée au Registre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Curaçao, les Antilles néerlandaises, sous le numéro 20391 (la Société) représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé) de la Société.

III. par des résolutions écrites valablement adoptées par l'assemblée générale de l'Associé de la Société le 28 juillet 2010, dont une copie restera annexée au présent acte, il a été décidé de transférer le siège de la Société des Antilles néerlandaises au Grand-duché du Luxembourg, et de prendre la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément à l'Ordonnance Nationale sur le Transfert du Siège Social aux Pays Tiers, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Antilles néerlandaises afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

IV. qu'il ressort d'un bilan de la Société daté du 22 juillet 2010 et de la procuration qu'à compter de la date des présentes, la valeur d'inventaire nette de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et que depuis l'évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de la Société ne s'est produit. (des copies de ce bilan, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'associé et du notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.)

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société des Antilles néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Acceptation de la nationalité luxembourgeoise suite au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et prise d'acte que la Société continuerait en tant que société à responsabilité limitée sous la dénomination de Minhal France S.à r.l.;

3. Approbation du bilan intérimaire de la Société au 22 juillet 2010;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, en ce compris, entre autres, la réduction de la valeur nominale des parts sociales à un (1) euro chacune, afin de les rendre conforme aux lois luxembourgeoises suite au fait que la Société devienne une société régie par la loi luxembourgeoise soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié (la Loi);

5. Prise d'acte de la démission de la Société Curaçao Corporation Company B.V. en tant qu'administrateur-gérant de la Société, en vigueur à compter de la date des présentes, et pleine décharge accordée pour l'exécution de ses fonctions en tant qu'administrateur-gérant de la Société.

6. Nomination de la Société Luxembourg Corporation S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, Luxembourg, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0037974 en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée en vigueur à la date des présentes et de Monsieur Faisal, administrateur de société, de nationalité pakistanaise, né le 24 août 1975 à Karachi, demeurant au 301, Garden Residency Apartments, GRE 188/2, Muscat Street, Garden East, Karachi comme gérant B de la Société pour une durée indéterminée en vigueur à la date des présentes;

7. Etablissement du siège social et de l'administration sociale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Octroi de la procuration; et

9. Divers.

Sur ce, la partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'approuver le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, les Antilles néerlandaises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Antilles néerlandaises en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'accepter la nationalité luxembourgeoise suite au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, et prend acte que la Société continuerait sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Minhal France S.à r.l."

Troisième résolution

L'Associé approuve le bilan intérimaire de la Société au 22 juillet 2010.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la Loi.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la Société est "Minhal France S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations., La société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange, ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, de manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entreprise ou société. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit, excepté par le biais d'une offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature Elle peut prêter des fonds, en ce compris, notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante deux mille euros (EUR 62.000), représenté par soixante deux mille (62.000), parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, à condition d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (Le Conseil) composé d'un (1) ou plusieurs gérants A et un (1) ou plusieurs gérants B..

8.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents, pour des tâches spécifiques,

8.2. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour les réunions qui sont tenues en lieux et heures indiqués dans un calendrier adopté préalablement par le Conseil .

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sauf dans le cas des Décisions Principales (tel que défini ci-dessous) où le consentement préalable de l'assemblée générale des associés est exigé.. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Les décisions suivantes (Décisions Principales) requièrent l'accord préalable de l'assemblée générale des associés pour être valablement adoptées:

- a. Un contrat concernant la vente ou la cession de la totalité ou d'une partie des actifs ou parts sociales de la Société;
- b. la cotation ou l'offre publique (dès la conversion) de garanties en échange des parts sociales de la Société.
- c. Toute action (y compris une proposition à l'assemblée générale des associés de prendre des résolutions qui ont qui ont le même objet), dont l'effet est de changer soit la forme soit la juridiction de la formation de la Société.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par le gérant unique ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute transaction supérieure à EUR 10.000,- et par la signature de tout gérant pour toute transaction d'un montant inférieur à EUR 10.000,-.

(ii) La Société est aussi engagée vis-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toutes les références dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doivent être considérées, le cas échéant, comme des références au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique de sauf dans le cas des Décisions Principales où une approbation préalable de l'assemblée générale des associés est requise.

9.3 La Société est aussi engagée vis-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi, mais, en tout état de cause et dans la mesure permise par la Loi, ils seront tenus responsables pour toute responsabilité qui naîtrait ou serait générée par une faute lourde de leur part, mauvaise conduite délibérée, présentation erronée des faits ou fraude relative à la gérance de la Société.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par le biais de résolutions circulaires (les Résolutions circulaires des Associés).

(ii) Lorsque des résolutions doivent être adoptées par le biais de Résolutions circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit sur initiative de tout gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite de toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence lorsque la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tout les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, alors l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner procuration écrite à toute autre personne, associé ou autre, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les Résolutions à adopter en Assemblées Générales ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois, et les résolutions sont adoptées à la deuxième Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la portion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société requiert le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tout les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de l'associé.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans les procès verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social de la Société commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil, prépare le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants, et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Dans les cas prévus par la Loi, les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprise, le cas échéant, et déterminent leur nombre et rémunération ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit les comptes intermédiaires;

(ii) Les comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) Le Conseil doit prendre la décision de distribuer des acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) Si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou deux liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation, et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs ont les pleins pouvoirs pour réaliser les actifs de la Société et payer ses dettes.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions circulaires de Gérants et des Associés peuvent être envoyées, par écrit, par fax, e-mail ou toute autre forme de communication électronique.

17.2. Les procurations sont accordées par les moyens décrits ci-dessus. Des procurations liées aux réunions du Conseil peuvent aussi être accordées par un gérant, conformément à ces conditions pouvant être acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur une ou plusieurs copies du même document, qui ensemble constituent un seul et même document.

17.4. Tous les points qui ne sont pas expressément régis par les présents Statuts sont déterminés conformément à la loi applicable et sous réserve de toute disposition légale d'ordre public à tout accord conclu par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Associé décide (i) de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de la Société Curaçao Corporation Company N.V. en qualité d'administrateur-gérant de la Société et (ii) d'accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

L'Associé décide de nommer en remplacement, la Société Luxembourg Corporation S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg, L2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0037974 en tant que gérant A de la Société avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée.

L'Associé décide de nommer Monsieur Abdul Ghaffar Faisal, administrateur de société, de nationalité pakistanaise, né le 24 août 1975 à Karachi, demeurant au 301, Garden Residency Apartments, GRE 188/2, Muscat Street, Garden East, Karachi comme gérant B de la Société pour une durée indéterminée en vigueur à la date des présentes.

Sixième résolution

L'Associé décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à compter du 28 juillet 2010.

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Leclercq, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9284. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108671/626.

(100122858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Admiral's Cruises Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.847.

Le quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2010 n'ayant pas été atteint, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 août 2010 à 14.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., sise à Capellen, en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010093503/16.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 23.340.400,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les "Actionnaires") sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la Société qui se tiendra le 7 septembre 2010 à 11.00 heures extraordinairement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'"Assemblée"), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Transfert du siège social de la société avec effet immédiat; et
6. Divers».

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 2 septembre 2010 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'Assemblée, prendre connaissance ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société:

- des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- du rapport de gestion du conseil d'administration;
- du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010104073/3665/39.

Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

La première Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le jeudi 10 juin 2010 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra mardi 31 août 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010099406/755/17.

Pictet Targeted Fund (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 juillet 2010 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 30 août 2010 à 11 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 1 des statuts de manière à changer la dénomination de la Société. L'article 1 aura donc la teneur suivante :
Art. premier:
Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable" sous la dénomination de "Pictet Total Return", la Société.
2. Divers

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société, qui est à renvoyer pour le 29 août 2010 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Pour le compte du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100164/755/24.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

The shareholders are hereby convened to a

SECOND ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *August 30, 2010* at 11.00 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

A first general meeting was held on July 15, 2010, the presence quorum required by article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies in order to deliberate validly on the dissolution of the company according to article 100 of the same law, was not met. Therefore the present meeting may validly deliberate on the item of the agenda regardless of the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100176/29/17.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

tenue extraordinairement le *23 août 2010* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2009;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010100944/667/18.

BNP Paribas Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 67.572.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (" l'Assemblée ") qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange le mercredi *25 août 2010* à 12 heures et qui aura l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2010.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2010.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2010.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur inscrites en compte doivent, pour le 23 août 2010, informer, par écrit, le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée. Des formulaires de procuration sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010102911/755/24.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

The Shareholders are invited to attend a

GENERAL MEETING

that will be held on *August 23, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of two directors;
2. Appointment of new directors;
3. Resignation of the current statutory auditor;
4. Appointment of new statutory auditor;
5. Decision to request the delisting of the Company shares from Alternext pursuant to Article 5, 6 of Alternext rules;
6. Granting a special power to Me Arnaud De SENILHES;
7. Granting authorization to any director of the Company and/or to any employee and lawyer of the law firm Wildgen;
8. Miscellaneous.

July 30, 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010102922/280/20.

Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue Fort Niedergrünewald.

R.C.S. Luxembourg B 9.916.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des associés, tenue en date du 10 juin 2010, que:

1. La démission de M. Baudouin Gillis a été acceptée, avec effet au 28 février 2010.
2. A été nommé en tant que nouveau gérant, pour une période indéterminée: :
 - Monsieur Jan Willem Dekker, né le 3 février 1952 à Winschoten, Pays Bas, avec adresse au 44, Binnenweg, 3604 AD Maarssen, Pays Bas.
3. Le mandat du gérant, M. Stany Freid, né le 1^{er} août 1965 à Arlon, avec adresse au 11, rue du Pont, B-6792 Halanzy, Belgique, a été renouvelé pour une période indéterminée.
Les deux gérants pourront engager la société par leur signature individuelle.
4. Le mandat des personnes suivantes, en leur qualité de commissaire aux comptes, a également été renouvelé jusqu'à l'assemblée appelée à se tenir en l'an 2011:
 - Monsieur Henri Losseau;
 - Madame Malou Gehlen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010079425/24.

(100090388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

BRE/Europe 4-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.714.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1521 du 21 juillet 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078952/0.

(100090080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Airport-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077987/10.

(100090063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Biraghi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.146.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mai 2010, les mandats des administrateurs M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann et du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans et Mme Marie Bourlond, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, en remplacement de M. Jean Bodoni, démissionnaire. Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 24.06.2010.

Pour: BIRAGHI LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010078004/18.

(100090078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 10 juin 2010 que:

1, Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Cesare SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Enrico CELLINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Marco SILVANI, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Mamer, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078160/26.

(100090107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Biraghi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.146.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2010.

Pour BIRAGHI LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine DAY-ROYEMANS / Isabelle MARECHAL-GERLAXHE

Référence de publication: 2010078006/15.

(100090100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Biraghi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.146.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2010.

Pour BIRAGHI LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine DAY-ROYEMANS / Isabelle MARECHAL-GERLAXHE

Référence de publication: 2010078007/15.

(100090105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Yura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.617.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 juin 2010 à 15:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Luc ARGAND en tant qu'administrateur A et président du conseil d'administration de la Société ayant son adresse au 6, Rue François-Bellot, CH-1206 Genève, Suisse est reconduit pour une période de un an avec effet rétroactif au 22 avril 2010.

2. Le mandat de Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur B de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de un an avec effet rétroactif au 22 avril 2010.

3. Le mandat de Julien FRANCOIS en tant qu'administrateur B de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de un an avec effet rétroactif au 22 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Yura S.A.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Administrateur B

Référence de publication: 2010080156/24.

(100090348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Bléi vum Séi, Société Coopérative.

Siège social: L-9696 Winseler, 35, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.344.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078008/9.

(100090113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Ecotoit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.825.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078067/9.

(100090091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Florett, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078090/9.

(100090115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.860.

L'an deux mil dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1) Madame Chantal HENSEN, employée, née à Pétange, le 30 juillet 1980, demeurant à F-83143 Le Val (France), Chemin des Jeannets, route de Bras.

ici représentée par Madame Ginette KAUFFMANN, retraitée, demeurant à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Le Val (France), le 5 juin 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2) Monsieur Stéphane EBERHARD, employé, né à Mont Saint Martin (France), le 17 janvier 1972, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin (France), 49, rue Mathieu Dombasle,

3) Madame Madiha EL ABDI, employée, née à Fès (Maroc), le 17 mai 1976, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin (France), 49, rue Mathieu Dombasle.

Laquelle comparante sub 1), ès-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «BRASSERIE FORT REINSHEIM S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1526 du 23 octobre 2002,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.860;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

- Que la comparante sub 1), telle que représentée, est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prèdit.

Ensuite la comparante sub 1), telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

La comparante sub 1), Madame Chantal HENSEN, préqualifiée, par son mandataire, déclare céder l'intégralité de ses parts sociales de la Société comme suit:

1) vingt-cinq (25) parts sociales au comparant sub 2), Monsieur Stéphane EBERHARD préqualifié, ce acceptant;

2) soixante-cinq (75) parts sociales à la comparante sub 3), Madame Madiha EL ABDI, préqualifiée, ce acceptant;

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et les cessionnaires déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties comme suit:

1) de cent vingt-cinq euros (125,-EUR), montant, que la cédante préqualifiée, par son mandataire, reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire Monsieur Stéphane EBERHARD, préqualifié, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante, telle que représentée.

2) de trois cent soixante-quinze euros (375,-EUR), montant, que la cédante préqualifiée, par son mandataire, reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire Madame Madiha EL ABDI, préqualifiée, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante, telle que représentée.

La comparante sub 1), telle que représentée, en sa qualité de gérante de la Société, déclare, par son mandataire, accepter les présentes cessions au nom de la société BRASSERIE FORT REINSHEIM S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore, par son mandataire, déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les comparants sub 2) et 3), représentant l'intégralité du capital social de la Société, se sont réunis en assemblée générale des associés, et ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions, comme suit.

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Stéphane EBERHARD, préqualifié, vingt-cinq parts	25
2.- Madame Madiha EL ABDI, préqualifiée, soixante-quinze parts	75
Total des parts: cent parts	100

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet de la société et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 4 afférent des statuts, comme suit:

«**Art. 4. (alinéa 1).** La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Chantal HENSEN en sa qualité de gérante de la Société et lui accordent pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant technique à titre gratuit: Madame Ginette KAUFFMANN, retraitée, née à Luxembourg, le 9 mars 1948, demeurant à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch,
- gérant administratif: Monsieur Stéphane EBERHARD, employé, né à Mont Saint Martin (France), le 17 janvier 1972, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin (France), 49, rue Mathieu Dombasle.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.140,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kauffmann, Eberhard, El Abdi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2010 Relation: LAC/2010/25849 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME. Délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 juin 2010.

MARTIN DECKER.

Référence de publication: 2010080717/90.

(100091529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

G. Graf Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G. Graf Investments

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010078093/11.

(100090104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

MITT Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone industrielle Rolach (Hall no 1).

R.C.S. Luxembourg B 113.691.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Pieter SCHOLTEN, companies director, born on the 16th of August 1972 in Enschede (Netherlands), residing in 2586 CG DEN HAAG (Netherlands), 56 Renbaanstraat,

here represented by Mr. Claude Geiben, attorney at law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, by virtue of a proxy given in DEN HAAG, on the 26th of April 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The appearing party acting, as said herebefore, in his capacity as sole quotaholder and partner of the private limited liability company MITT LUXEMBOURG S.à r.l. having its registered office in L5280 Sandweiler, Zone Industrielle de Rolach, formed by a deed drawn up by the undersigned notary, at that time residing in Remich, on January 20th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 769, on April 15th, 2006, registered at the Company and Trade Register of Luxembourg under section B, number 113.691.

The Articles of Association have not been modified since.

The agenda of this meeting is as follows:

1. Resolution to dissolve the Company and put it into liquidation for the purpose of being wound up.
2. Appointment of a liquidator.
3. Determination of the liquidator's authority and powers, in compliance with articles 141 through 151 of the Luxembourg companies law, as amended.
4. Miscellaneous.

The sole shareholder acting as said before, requested the undersigned notary to authenticate all of the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the Company before its term, as it is hereby resolved, and to put it into liquidation, in order that it be wound up by its liquidator, in accordance with articles 141 and following provisions of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The general meeting resolves to nominate as a sole and exclusive liquidator Mr. Pieter SCHOLTEN, companies director, born on the 16th of August 1972 in Enschede (The Netherlands), residing in 2586 CG DEN HAAG (Netherlands), 56 Renbaanstraat.

Third resolution

The general meeting resolves to confer to the liquidator all authority and powers as regulated and defined in articles 141 through 151 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. The general meeting resolves to grant mandate to the sole liquidator to liquidate the Company in conformity with the aforementioned law.

The general meeting postpones the fixing of the emoluments and remunerations of the liquidator to the end of the liquidation proceedings.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil-dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Pieter SCHOLTEN, directeur de sociétés, né le 16 août 1972 à Enschede (Pays-Bas), demeurant au 56 Renbaanstraat, NL2586 CG LA HAYE (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Claude Geiben, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à Den Haag, le 26 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée MITT LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle de Rolach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de ce temps notaire de résidence à Remich, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 15 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 113.691.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Définition des pouvoirs du liquidateur, en conformité avec les articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Divers

Le comparant agissant comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme, comme elle est par la présente dissoute, et de la mettre en liquidation, en vue de la réalisation de tous ses avoirs par le liquidateur, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur M. Pieter SCHOLTEN, directeur de sociétés, né le 16 août 1972 à Enschede (Pays-Bas), demeurant au 56 Renbaanstraat, NL-2586 CG LA HAYE (Pays-Bas).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs et autorité tels que prévus par la loi luxembourgeoise, définis aux articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

L'assemblée décide de remettre la décision sur la fixation des émoluments et rémunérations du liquidateur jusqu'à la fin des opérations de la liquidation.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en entête des présentes.

Et après relecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. LAC/2010/27514. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010081105/97.

(100091906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Gaïa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.809.

Du siège social de Gaia Luxembourg S.A. à changée elle est la suivante:

- 16, Avenue Pasteur L-2310, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2010.

Référence de publication: 2010078097/11.

(100090109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Intercity Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010078144/11.

(100090121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KREOS CAPITAL III (Luxembourg) SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010078153/11.

(100090110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Eurimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, conseiller fiscal, demeurant à Matthofstrand 8, CH-6000 Lucerne, Suisse.

Le mandat de Monsieur John SEIL en tant qu'administrateur n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- STUDHALTER TREUHAND AG, Matthofstrand 8, CH-6000 Lucerne, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010079467/21.

(100090309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2010 que:

- Monsieur Cesare SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078161/19.

(100090107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 44.870.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010078162/11.

(100090117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Newcontainer No. 2 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 122.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newcontainer No.2 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010078195/12.

(100090111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

P2 Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 130.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010078877/12.

(100088805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Navilux Schifffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.065.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078200/10.

(100090093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS", Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010078232/10.

(100090119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Rakham Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAKHAM FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010078237/11.

(100090090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Immo-One, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.163.

EXTRAIT

En date du 7 mai 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Le mandat, venu à échéance, d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Pierre WAGNER (décédé) n'est pas renouvelé.
- Le mandat, venu à échéance, de commissaire aux comptes de M. Gérard WAGNER n'est pas renouvelé.
- M. Jean-Claude LUCIUS et M. Jean-Marie SCHOCKMEL sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- M. Lucien KOMES, né le 4 octobre 1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- M. Jean-Claude LUCIUS, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- M. Daniel FONDU, né le 16 juin 1959 à Lobbes (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Signature.

Référence de publication: 2010079152/23.

(100090095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

RBF Market Development & Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.937.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078239/10.

(100090122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pascatelo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078873/10.

(100088771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

P2 Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010078878/12.

(100088808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Actor Augias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.637.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010078919/13.

(100089444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Renewable Energy Infrastructures AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.275.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2010

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 7 mai 2010 de Monsieur Ismaël Hajar au poste d'administrateur de la société.
- d'accepter la nomination au 1^{er} juin 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, de Monsieur Flavio Marzona, senior manager, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Dès lors le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Serge Krancenblum, administrateur;
- Monsieur Marc Limpens, administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Flavio Marzona, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010078880/19.

(100088558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 3. Juni 2010

Der Gesellschaftssitz wird von 12F, rue Guillaume Kroll in L-1946 Luxembourg mit sofortiger Wirkung an die 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 3. Juni 2010.

Für beglaubigten Auszug

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (Luxembourg)

Unterschriften

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010078882/15.

(100088542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juin 2010 que:

- La cooptation de Monsieur Andrus LAURITS, a été ratifiée.

- Monsieur Andrus LAURITS, demeurant à Kohtu 2-28, Tallinn Estonie, Monsieur Federico BARBARA, demeurant à 1-20123 Milan, Via Meravigli 16 et Madame Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 approuvant les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078909/20.

(100089182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Société Immobilière de l'Arsenal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.239.

—
Décision de l'associé unique en date du 19 mars 2010

Compte tenu de la démission au 15 mars 2010 de Monsieur Jean Charles FERRE, adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société Immobilière de l'Arsenal,

Société Générale Bank & Trust, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Associé unique de la Société Immobilière de l'Arsenal a décidé ce vendredi 19 mars 2010:

de nommer pour une durée indéterminée, en remplacement de Jean Charles FERRE, Madame Hélène CRINQUANT, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, comme nouveau gérant avec effet au 19 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Patrick VINCENT

Suivi des Filiales et Participations

Référence de publication: 2010078886/19.

(100088538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sanderson International, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.979.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2010 a reconduit pour un terme de trois ans les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre de ANDREA, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, Freddy DE GREEF, administrateur de sociétés, demeurant à B-1030 Bruxelles et Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
SANDERSON INTERNATIONAL
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010078888/19.

(100088775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2010

- Monsieur Christian CADÉ a été nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012
- Monsieur Christian CADÉ précise que son adresse est désormais la suivante: 6 avenue Joseph Sax à L-2515 Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078901/16.

(100089187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sealion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.029.

—
Extraits de courriers datés du 2 juin 2009 parvenus au siège de la société

De NAVILUX, S.A., représenté par Madame Dominique JONES PICHERIT

"Je vous remets par la présente, ma démission comme administrateur administrateur délégué de votre société avec effet immédiat"

De AUDIEX S.A.

"Nous vous remettons par la présente notre démission comme commissaire comptes de votre société avec effet immédiat"

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078889/15.

(100088413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Sealion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.029.

—
BDO Tax et Accounting

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège de la société

SEALION S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95 029

Avec effet au 2 juin 2010

Luxembourg, le 4 juin 2010.
BDO Tax et Accounting
Signature

Référence de publication: 2010078890/19.

(100088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

trade 4 you trading + consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.679.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung von Donnerstag, 20.05.2010, 16.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung von Herrn Götz SCHÖBEL aus seinem Amt als alleiniger Verwaltungsrat.
2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.
3. Verlängerung des Mandates des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, 20.05.2010.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2010078912/20.

(100089724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 10 juin 2010

Démission de M. Michel BECKER en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Michel BECKER de ses fonctions d'administrateur avec effet au 7 juin 2010.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010078892/14.

(100088543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Socgen International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 10 juin 2010

Démission de M. Michel BECKER en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de M. Michel BECKER de ses fonctions d'administrateur avec effet au 7 juin 2010.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010078893/14.

(100088546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

The Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.300.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2010 que:

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Stefan Meuwissen de son poste d'administrateur-délégué, et Monsieur Ignace Meuwissen et Madame Naomi El Haimer de leur poste d'administrateur, et a nommé en leur remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2015:

* Monsieur Frans Verbruggen, domicilié à Frankrijklei 24 bus 3A, B-2000 Anvers (Belgique);

* La société N.V. Juravi, avec siège social à Leopoldplein 8, B-3500 Hasselt (Belgique), représentée par Monsieur Frans Verbruggen, prénommé;

* La société B.V.B.A. Semat ter, avec siège social à Vervierstraat 2-4, B-2000 Anvers (Belgique), représentée par Monsieur Frans Verbruggen, prénommé.

- L'Assemblée a accepté la démission de la société Kohnen & Associés S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes, et a nommé en son remplacement Monsieur Ignace Meuwissen, demeurant à Am Eck 4, L-9157 Heiderscheid, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010079912/26.

(100090083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Bankinter International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV

KREDIETRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078938/12.

(100089885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Arcovaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.352.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCOBALENO FUND

KREDIETRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010078928/12.

(100089880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.
